

SERVICE : POLICE MUNICIPALE  
Réf. : AP/

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISON DE BÉTON  
N° 62 RUE COLBERT  
SOCIÉTÉ ACTIBAT  
DÉROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de la société ACTIBAT sise – 1047 RN8 –Lieu-dit Chautard – 83330 SAINT ANNE D'EVENOS (courriel : [actibatsud@gmail.com](mailto:actibatsud@gmail.com)) pour la société Lafarge  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion de la livraison citée en objet.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 février 2015, le véhicule poids-lourd de la société Lafarge supérieur à 3,5 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes est exceptionnellement autorisé à se rendre au n°62 de la rue Colbert pour la livraison de béton:

**LE LUNDI 07 DÉCEMBRE 2020**

**ARTICLE 3° :** La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours – Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le - 4 DEC. 2020

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.

*Pour le Maire*  
Valérie BOURON  
1ère Adjointe  
Déléguée à la Sécurité

